

# Politique en matière de tarification de la carte MasterCard<sup>MD</sup> BMO World Elite

Les frais, les taux d'intérêt et les autres prix liés aux cartes de crédit peuvent être modifiés.

<b>Facturation annuelle</b>	Les frais associés aux cartes de crédit MasterCard <sup>MD</sup> * BMO <sup>MD</sup> World Elite et aux éléments optionnels (l'Assurance maladie en voyage 31 jours BMO World Elite, par exemple) sont toujours facturés à votre compte de carte sur votre premier ou deuxième relevé mensuel qui suit l'ouverture de votre compte ou lorsque vous ajoutez un élément optionnel à votre compte de carte. Ces frais sont ensuite facturés chaque année sur le premier relevé qui suit la date anniversaire de votre carte de crédit.
<b>Points en prime</b>	Il se peut que des points en prime soient offerts avec votre carte de crédit. Ils seront portés à votre compte lors du premier achat que vous réglerez avec votre carte de crédit. Si vous annulez votre carte de crédit dans les 30 jours et que vous obtenez le remboursement des frais annuels qui s'y rapportent, la prime sera annulée.
<b>Ajout d'un élément optionnel</b>	Si vous ajoutez à votre carte MasterCard BMO World Elite un élément optionnel (l'Assurance maladie en voyage 31 jours BMO World Elite, par exemple), les frais annuels se rapportant à l'élément en question sont calculés au prorata, en fonction de la prochaine date anniversaire de votre carte de crédit. En d'autres termes, une partie seulement des frais annuels est portée au compte de carte la première fois. Le montant calculé au prorata figurera sur votre prochain relevé. À la date anniversaire, nous vous facturons le plein montant des frais annuels correspondant pour l'année à venir.
<b>Retrait d'un élément optionnel</b>	Si vous retirez un élément optionnel (l'Assurance maladie en voyage 31 jours BMO World Elite, par exemple) dans les 10 jours qui suivent son ajout à votre compte de carte, ou dans les 30 jours qui suivent la date du relevé sur lequel sont inscrits les frais pour le renouvellement de l'élément, vous recevrez un remboursement complet. Après le délai de 10 jours suivant l'ajout d'un élément optionnel (ou après le délai de 30 jours suivant le renouvellement), l'élément est considéré comme payé à l'avance pour l'année, et vous ne pourrez donc pas recevoir un remboursement.
<b>Vous voulez en savoir plus?</b>	Appelez le Service à la clientèle, au <b>1-800-263-2263</b> ou au 1-866-859-2089 si vous utilisez un ATS.